

Table ronde sur l'énergie de l'Atlantique

Rapport du Comité de mise en oeuvre

Le 19 février 2005

Résumé

Le présent rapport, préparé en vue de la réunion du 19 février 2005 de la Table ronde sur l'énergie de l'Atlantique (TREA), vise à rendre compte des résultats obtenus jusqu'à présent grâce à cette Table ronde. Il renferme également des plans touchant la mise en place de plusieurs résultats et des recommandations visant les démarches prévues pour les activités en cours.

Principaux résultats obtenus jusqu'à présent

- ✓ **Une meilleure coordination des processus de réglementation et une réduction des durées de cycle grâce à des protocoles d'entente (PE) entre les gouvernements et les organismes de réglementation.**

En date du 18 février 2005, les principaux ministères et organismes de réglementation ayant des responsabilités liées à la zone extracôtière ont approuvé des protocoles d'entente (PE) visant à assurer que les processus d'approbation réglementaire et les évaluations environnementales pour les futurs projets de mise en valeur des ressources extracôtières sont menés de manière coordonnée et simultanée.

- ✓ **Une réduction des coûts de forage grâce à la suspension des droits sur les unités mobiles de forage en mer (MODU) importées.**

Le gouvernement du Canada a annoncé la suspension de ces droits pour une période de cinq ans. On estime qu'il découlera de cette mesure des économies de 5 000 dollars par jour pour l'importation temporaire d'une MODU.

- ✓ **Nouvelle approche en ce qui concerne les exigences liées à la composition des équipages.**

Les ministres fédéraux et provinciaux ont communiqué aux Offices des hydrocarbures extracôtiers une recommandation commune. Cette recommandation permettrait, pour les navires qui manœuvrent des deux côtés de la frontière interprovinciale, de recruter les équipages en accordant la priorité aux résidents locaux d'une manière plus économique et moins nuisible, assurant ainsi des avantages sur le plan de la sûreté et de meilleurs débouchés professionnels aux Canadiens de l'Atlantique.

- ✓ **Une réduction des coûts grâce à une base de données communes des décisions réglementaires.**

L'Association canadienne de producteurs pétroliers (CAPP) administre maintenant une base de données de formulaires de demandes relatives à la réglementation (FDR) approuvés; ainsi, les membres qui tentent d'obtenir des approbations réglementaires peuvent consulter leur documentation et tirer parti de leur expérience. À l'heure actuelle, 11 membres de la CAPP participent au processus; la base de données est opérationnelle et compte plus de 250 FDR. La CAPP encourage ses autres membres à participer et verser tous les FDR dans la base de données.

- ✓ **Une meilleure communication des occasions d'affaires pour les groupes locaux d'approvisionnement et de prestation de services.**
La CAPP a tenu des ateliers pour informer les secteurs de l'approvisionnement et de la prestation de services des prochaines occasions d'affaires en milieu extracôtier. À la lumière de la réussite des premières séances d'information en 2004, la CAPP a tenu deux ateliers en 2005 et prévoit organiser de tels ateliers sur une base annuelle.
- ✓ **Achèvement d'une étude ayant conclu que les exigences du Canada atlantique en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement pour la fabrication n'imposent pas de désavantage concurrentiel aux fournisseurs canadiens.**
L'étude de la TREA a conclu que les exigences canadiennes ne constituaient pas un facteur significatif pour la compétitivité des entreprises canadiennes.
- ✓ **Approches normalisées en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement, au moyen de pratiques recommandées à l'industrie.**
La CAPP a publié en 2004 des lignes directrices pour la gestion des activités liées à la chaîne d'approvisionnement (« pratiques exemplaires »), communiquant aux exploitants des procédures et exigences uniformes pour la préparation des soumissions et d'autres activités liées à l'approvisionnement, de façon à réduire les coûts. Les associations de fournisseurs veillent à ce que leurs membres soient au courant des pratiques recommandées.

Objectifs clés en cours de réalisation

On poursuit les travaux liés à plusieurs des objectifs clés fixés à la réunion d'octobre 2003 de la Table ronde.

- Durant le processus de la Table ronde, on a soulevé la possibilité de renouveler et de moderniser la réglementation en milieu extracôtier; dans cette optique, on a lancé une Initiative canadienne de renouvellement de la réglementation des activités en milieu extracôtier (CORRI). Dans le cadre de cette initiative, les gouvernements et organismes de réglementation ont élaboré un plan visant la mise en oeuvre de la « réglementation axée sur les objectifs » prônée par l'Office national de l'énergie pour la réglementation des activités extracôtières pour une période de cinq ans.
- On est à mettre au point des mesures qui assureront immédiatement une souplesse et une clarté dans les exigences réglementaires visant l'exploration, notamment les exigences visant les essais de puits et l'élaboration d'un Énoncé des pratiques canadiennes concernant les normes pour étude sismique pour assurer une meilleure uniformité réglementaire.
- Afin d'accroître la valeur des activités pétrolières et gazières extracôtières pour l'économie de la région, on mettra sur pied des projets visant à développer la capacité locale, à mettre au point des technologies clés grâce à la R-D, et à promouvoir la région extracôtier du Canada atlantique auprès des exploitants potentiels.

Les auteurs du présent rapport formulent les recommandations suivantes à la Table ronde sur l'énergie de l'Atlantique :

1. On recommande que les participants à la Table ronde, réaffirmant leur engagement à l'égard du processus de la TREA, conviennent :
 - de mener à bien le plan de travail établi;
 - de se rencontrer à nouveau en 2006.
2. Étant donné que, dans certains cas, les initiatives relevées dans le cadre de la Table ronde nécessitent un suivi à long terme et sous l'égide d'autres forums, on recommande que la Table ronde continue de surveiller ces activités et appuie leur mise en oeuvre dans la région extracôtière du Canada atlantique.
3. On recommande que la TREA examine l'envergure de ses travaux futurs et qu'elle s'assure que sa structure de gouvernance et de soutien demeure bien adaptée au mandat convenu.
4. On recommande que la Table ronde continue d'appuyer et de veiller à l'avancement des questions d'intérêt commun, dans les secteurs où on cherche :
 - à attirer des investissements pour l'exploration et la mise en valeur des ressources extracôtières du Canada atlantique;
 - à améliorer l'efficacité et l'efficacé du système réglementaire, en conformité avec le cadre national de réglementation du Canada;
 - à développer et à améliorer les capacités locales en matière de prestation de services et d'approvisionnement, et la compétitivité au Canada atlantique;
 - à développer la capacité industrielle et les technologies clés grâce à une R-D ciblée.

Introduction

Au milieu de 2002, il y avait quatre projets de mise en valeur des ressources pétrolières et gazières dans la région extracôtière du Canada; d'autres projets en étaient à diverses étapes d'approbation et de développement. Pendant ce temps, les activités d'exploration étaient en croissance. Néanmoins, on ignorait si le Canada atlantique tirait pleinement parti de ces possibilités de développement industriel ou si le système réglementaire fonctionnait de la manière la plus efficace et la plus efficiente dans certains secteurs. Les gouvernements et l'industrie ont convenu que le moment était venu de faire le point et, en tirant les leçons des expériences passées, de relever les moyens d'améliorer le système de réglementation, le climat d'investissement et le nombre de débouchés industriels pour les entreprises locales.

Ainsi, en novembre 2002, on a convoqué la Table ronde de l'énergie de l'Atlantique (TREA) afin d'offrir une tribune aux gouvernements, aux exploitants extracôtiers, aux entreprises d'approvisionnement et de services, aux organismes de réglementation et aux syndicats pour travailler ensemble sur des questions d'intérêt commun, de façon à favoriser le développement de l'industrie pétrolière et gazière dans la région extracôtière du Canada atlantique. La Table ronde a mis en place une vision, soit de favoriser la croissance de l'industrie pétrolière et gazière dans la région extracôtière du Canada atlantique, en conformité avec les principes du développement durable et de la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement, de façon à optimiser son apport aux économies provinciales. Reconnaissant les champs de compétence exposés dans les lois de mise en oeuvre et la nécessité de tenir compte des différences entre les provinces, tous les participants à la TREA ont pris l'engagement de respecter les principes directeurs suivants :

- la compétitivité au sein du marché;
- l'uniformité et la prévisibilité au sein du cadre de réglementation;
- la coordination des textes de loi visant la région extracôtière du Canada atlantique;
- la collaboration en vue de stimuler la croissance de l'industrie au profit des provinces et du Canada.

À leur réunion d'octobre 2003, les participants à la Table ronde ont adopté ces principes et créé un Comité de mise en oeuvre, composé de représentants de haut niveau, en vue de mener à bien le plan de travail. Le plan de travail du Comité de mise en oeuvre vise les thèmes suivants :

- **des systèmes de réglementation efficaces** : élaborer des systèmes de réglementation efficaces, transparents et efficients, en harmonie avec ceux mis en place ailleurs dans des situations similaires;
- **la réduction des coûts** : réduire les coûts d'exploration et de mise en valeur au Canada atlantique de façon à attirer les investissements dans la région;
- **l'accroissement de la valeur** : l'accroissement de la valeur pour la région de l'Atlantique et le Canada, en veillant à ce que les entreprises locales d'approvisionnement et de services comprennent mieux les occasions d'affaires en milieu extracôtier et en développant la capacité de tirer parti de ces occasions.

Il y a eu une réunion provisoire de la Table ronde en novembre 2004, durant laquelle les participants ont examiné l'état d'avancement des activités et renouvelé leur engagement à présenter des résultats concrets à la réunion de la Table ronde prévue en février 2005. La Table ronde s'est avérée un moyen efficace de relever des questions d'intérêt commun, ainsi que de chercher des solutions possibles et d'en discuter. Tous reconnaissent que la prospectivité de la région – un facteur qui ne relève pas de nous – est le plus important facteur contribuant à la croissance de la région extracôtière du Canada atlantique. Toutefois, le processus de la Table ronde a donné lieu à des améliorations tangibles qui ouvriront la voie à la région, lui permettant de tirer le maximum de retombées de la mise en valeur future des ressources extracôtières.

Le présent rapport, préparé pour la réunion de la TREA en février 2005, rend compte des résultats obtenus jusqu'à présent grâce à la Table ronde; il présente une mise à jour au sujet des activités en cours et esquisse les plans mis en place par les ministères et organismes gouvernementaux en vue de mener à bien le plan de travail de la Table ronde.

3. Résultats obtenus jusqu'à présent

Protocoles d'entente pour la coordination réglementaire

- ✓ À la première Table ronde de l'énergie de l'Atlantique en 2002, les participants ont convenu que les délais d'attente pour l'approbation des projets de mise en valeur étaient un facteur important pour la compétitivité de la région extracôtière du Canada atlantique. Une étude comparative internationale sur les durées de cycle a relevé que d'autres régimes réussissent à mener les évaluations réglementaires et environnementales en même temps. Les principaux ministères et organismes de réglementation responsables de la région extracôtière ont approuvé un protocole d'entente (PE) visant à assurer que les processus d'approbation réglementaire et les évaluations environnementales pour les futurs projets de mise en valeur des ressources extracôtières sont menés de manière coordonnée et simultanée. La TREA surveillera la mise en application de ce PE dans le cadre de futurs projets extracôtiers, de façon à vérifier son efficacité.

On prévoit que les PE réduiront le temps nécessaire à l'examen des projets; le délai se situerait peut-être entre 9 et 13 mois après la réception d'une demande considérée comme complète et la décision sur la sorte d'évaluation nécessaire. Cet objectif présuppose l'utilisation d'une technologie établie dans un environnement bien connu, mais ne tient peut-être pas complètement compte du temps de préparation de la documentation environnementale par le promoteur. Le délai d'examen variera suivant les circonstances du projet. L'engagement à consolider ses évaluations environnementales, donné par le gouvernement fédéral dans le discours du Trône d'octobre 2004, aboutira à d'autres améliorations.

Thèmes abordés : Efficacité du système de réglementation et réduction des coûts

Impact : Cycles plus courts pour l'approbation des grands projets de mise en valeur, grâce à l'exécution simultanée des évaluations environnementales et réglementaires.

Remise des droits

- ✓ D'après les participants à la TREA, les droits canadiens perçus sur les unités mobiles de forage en mer (MODU) importées n'entraînent pas les retombées souhaitées pour le secteur canadien de la fabrication marine et, par conséquent, augmentent de manière injustifiée les coûts associés à l'exploration de la région extracôtière du Canada. Avec l'appui de la Table ronde, au printemps de 2004, le gouvernement du Canada a annoncé la suspension de ces droits pendant cinq ans. Ainsi, les projets de forage bénéficient d'une réduction significative de leurs coûts. On estime que cette mesure – qui vise l'importation temporaire d'un MODU – entraînera des économies de 1 million de dollars par puits. Cette question fera l'objet d'une activité de surveillance de la Table ronde.

Thème abordé : Réduction des coûts

Impact : Coûts de forage réduits, accroissant la valeur pour la région et le Canada.

Exigences liées à la composition des équipages

- ✓ L'obligation de changer les équipages lorsque les navires, tels que les navires de forage ou d'approvisionnement, se déplaçaient d'un secteur relevant d'un Office des hydrocarbures extracôtiers à un secteur relevant de l'autre Office avait pour effet d'augmenter les coûts d'exploitation et de perturber le travail des employés. Les participants à la TREA ont élaboré des recommandations communes qui respectent la priorité d'embauche pour les résidents locaux, mais d'une manière plus efficace qui engendre moins de perturbations. Les ministres provinciaux et fédéraux ont communiqué les recommandations communes aux Offices des hydrocarbures extracôtiers, qui ont intégrés ces recommandations à leurs pratiques et qui sont en train de revoir leurs lignes directrices concernant les retombées. Favoriser une plus grande stabilité dans la composition des équipages aura également pour effet de soutenir les efforts en vue d'améliorer la sécurité extracôtière et de permettre un cheminement de carrière plus sûr. Cette question fera l'objet d'une activité de surveillance de la Table ronde.

Thèmes abordés : Efficacité du système de réglementation et réduction des coûts
Impact : Coûts d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation moins élevés, améliorant la compétitivité de la région; sécurité d'emploi et sûreté accrue.

Base de données des FDR

- ✓ Les formulaires de demandes relatives à la réglementation (FDR) permettent aux exploitants de démontrer qu'une exigence réglementaire particulière peut être respectée au moyen d'une démarche équivalente à celle prescrite dans la réglementation. À la suite d'une initiative de la Table ronde, l'Association canadienne des producteurs pétroliers (CAPP) administre présentement une base de données de formulaires de demandes relatives à la réglementation (FDR) approuvés; ainsi, les membres qui tentent d'obtenir des approbations réglementaires peuvent consulter leur documentation et tirer parti de leur expérience. À l'heure actuelle, 11 membres de la CAPP participent au processus; la base de données est opérationnelle et compte plus de 250 FDR. La CAPP encourage ses autres membres à participer et verser tous les FDR dans la base de données. Il incombe à la CAPP de veiller à la mise en oeuvre de cette base de données. Cette question fera l'objet d'une activité de surveillance de la Table ronde.

Thèmes abordés : Réduction des coûts et efficacité du système de réglementation
Impact : L'utilisation de technologies nouvelles et novatrices est facilitée par le partage d'information sur les pratiques équivalentes approuvées.

Aperçu des activités d'approvisionnement et prévisions

- ✓ D'après les partenaires de la TREA, l'accès à de l'information à jour a une incidence importante sur les possibilités d'exploitation industrielles. Ainsi, la CAPP a tenu des ateliers pour informer les secteurs des services et de l'approvisionnement des prochaines possibilités de contrats d'approvisionnement

en milieu extracôtier. Il y a eu deux ateliers l'an dernier et deux ateliers cette année, à Halifax et à St. John's; environ 140 à 170 personnes ont assisté à chacune de ces séances d'information. La CAPP s'est engagée à organiser de tels événements tous les ans. Cette question fera l'objet d'une activité de surveillance de la Table ronde.

Thèmes abordés : Accroissement de la valeur et réduction des coûts
Impact : Les fournisseurs locaux sont mieux informés, ce qui leur donne de meilleures occasions et augmente l'apport local.

Exigences en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement pour la fabrication

- ✓ La TREA a vérifié si les normes élevées en vigueur dans le Canada atlantique en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement imposaient un désavantage concurrentiel aux entreprises canadiennes lorsqu'elles rivalisent avec des entreprises d'autres régions. D'après l'étude, bien que les exigences en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement et les pratiques de mise en application soient différentes à l'extérieur du Canada atlantique, en fin de compte ces différences ne constituaient pas un facteur de coût déterminant pour la position concurrentielle des entreprises canadiennes.

Thèmes abordés : Accroissement de la valeur et réduction des coûts
Impact : Une meilleure compréhension des avantages concurrentiels de la région.

Gestion de la chaîne d'approvisionnement - pratiques recommandées à l'industrie.

- ✓ Les partenaires de la TREA ont convenu qu'une chaîne d'approvisionnement locale efficace assurerait davantage d'occasions aux fournisseurs et pourraient entraîner une réduction des coûts pour les fournisseurs et les acheteurs. Ainsi, on a préparé un document misant sur l'expérience locale et internationale en vue d'esquisser des lignes directrices pour la gestion des activités liées à la chaîne d'approvisionnement (« pratiques exemplaires »), communiquant aux exploitants et aux entrepreneurs principaux des procédures et exigences uniformes pour la préparation des soumissions et d'autres activités liées à l'approvisionnement, de façon à réduire les coûts. La CAPP a publié des lignes directrices en 2004; ces lignes directrices seront mises à jour chaque année. Les associations de fournisseurs veillent à ce que leurs membres soient au courant des pratiques recommandées. Cette question fera l'objet d'une activité de surveillance de la Table ronde.

Thèmes abordés : Accroissement de la valeur et réduction des coûts
Impact : Une meilleure compréhension des occasions d'affaires pour les fournisseurs et une plus grande uniformité dans le processus d'approvisionnement.

4. Plan de travail : Des enjeux aux résultats

Enjeu :	Renouvellement de la réglementation
Thème abordé :	Efficacité des systèmes de réglementation
Résultat visé :	Moderniser et renouveler la réglementation extracôtière afin d'améliorer son efficacité et son efficience
Rôle de la TREA :	Soutien et surveillance

Les participants à la TREA ont reconnu qu'il était souhaitable de mettre à jour et de moderniser la réglementation canadienne visant l'industrie extracôtière. Après avoir étudié les pratiques internationales et nationales, notamment l'expérience de l'ONE relative à la réglementation axée sur les objectifs (un mélange de réglementation obligatoire et de réglementation axée sur le rendement, selon la situation), les participants à la TREA ont encouragé les gouvernements à établir un plan pour le renouvellement de la réglementation.

Mesures prises :

- ✓ Étude des pratiques internationales liées à la réglementation axée sur le rendement.
- ✓ Engagement de la part de RNCan, Énergie (N.-É.) et Ressources naturelles (T.-N.) à travailler avec l'ONE afin d'évaluer l'application de la « réglementation axée sur les objectifs » à la modernisation de la réglementation extracôtière.
- ✓ Dans le cadre d'un atelier regroupant les gouvernements et organismes de réglementation tenu en janvier 2005, on a établi une démarche commune pour la modification de la réglementation, en se reportant à la « réglementation axée sur les objectifs » et on a précisé les priorités, les plans et l'échéancier pour une Initiative canadienne de renouvellement de la réglementation des activités en milieu extracôtier (CORRI).

Étapes requises pour atteindre le résultat visé :

- ✓ Approbation par les gouvernements du cadre de modernisation de la réglementation (RNCan, AINC, Ressources naturelles (T.-N.), Énergie (N.-É.)).
- ✓ Mise en oeuvre progressive du cadre pour les règlements individuels, notes d'orientation et plans d'implémentation (plongée, pipelines immergés, forage et production, installations/certificats de conformité, opérations géophysiques, santé et sécurité au travail).

Enjeux et difficultés :

- Les gouvernements et organismes de réglementation devront consacrer des ressources importantes afin de respecter les échéances convenues.

Date pour atteindre le résultat visé :

Plongée, septembre 2005
Pipelines immergés, fin de 2006
Amendement à la réglementation sur le forage (coûts liés aux puits), 2005
Forage et production, fin de 2006
Opérations géophysiques, 2006 (début : 2005)

Installations/certificats de conformité, milieu de 2008
(début : 2006)
Santé et sécurité au travail, 2009 (début : 2006)

Responsabilité : RNCAN, AINC, Ressources naturelles (T.-N.), Énergie (N.-É.), ONE, OCTNHE, OCNEHE

Enjeu :	Normes environnementales pour étude sismique
Thème abordé :	Efficacité des systèmes de réglementation
Résultat visé :	Mettre en place une approche réglementaire cohérente pour les mesures environnementales pour des études sismiques
Rôle de la TREA :	Soutien et surveillance

En réponse aux préoccupations du public et à une nouvelle initiative réglementaire du ministère des Pêches et des Océans (MPO) ayant une incidence sur les normes environnementales pour étude sismique dans la région extracôtière, la TREA s'est penchée sur cette question dans le cadre de son processus. Le but était d'assurer une plus grande uniformité entre les régimes réglementaires, d'une manière efficace et efficiente, par l'entremise des organismes de réglementation aux termes de la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve*, de la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers* (désignées ensemble sous le nom de lois de mise en oeuvre), de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC) et de la *Loi sur les océans* pour ce qui est des activités sismiques qui ne sont pas liées aux activités pétrolières et gazières. Une fois que les participants à la TREA ont étudié la question et esquissé une solution, les parties gouvernementales ont convenu d'établir de concert un Énoncé des pratiques canadiennes, qui serait incorporé dans les normes réglementaires en vertu d'un renvoi.

Mesures prises :

- ✓ Recherche sur la réglementation de ces questions dans d'autres provinces et états, et étude visant à assurer que les pratiques canadiennes sont axées sur la recherche et le risque.
- ✓ Soutien des efforts du MPO en vue d'évaluer l'état d'avancement des connaissances scientifiques au moyen d'ateliers.
- ✓ Version préliminaire de l'Énoncé des pratiques canadiennes élaborée par le MPO, Ressources naturelles Canada (RNCAN), Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse (N.-É.), ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve et du Labrador, BC Offshore Oil and Gas Team et le ministère des Ressources naturelles du Québec, avec une aide technique de l'Office national de l'énergie (ONE), l'Office Canada – Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers (OCTNHE) et l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE), ainsi que des intervenants environnementaux de l'industrie.
- ✓ Publication, pour consultation du public, de l'ébauche d'un Énoncé des pratiques canadiennes.

Étapes requises pour atteindre le résultat visé :

- ✓ Approbation du PE pour mettre en place l'exécution et la gouvernance de l'initiative visant les normes environnementales pour étude sismique.
- ✓ Vaste consultation auprès des parties intéressées et du public.
- ✓ Atteindre la conformité sous réserve de l'autorisation des Offices en 2005.
- ✓ Amendement de la réglementation en vertu du Règlement sur les opérations géophysiques rattaché aux Lois de mise en oeuvre, activités visant à incorporer le renvoi à l'Énoncé des pratiques – 2006.

Responsabilité : MPO, RNCAN, AINC, Énergie (N.-É.), Ressources naturelles (T.-N.), BC Offshore Oil and Gas Team, et ministère des Ressources naturelles du Québec.

Date pour atteindre le résultat visé : Offices, milieu de 2005; Amendement de la réglementation, 2006

Enjeu :	Coûts liés aux puits
Thèmes abordés :	Réduction des coûts et efficacité des systèmes de réglementation
Résultat visé :	Réduction des coûts liés à la réglementation pour le forage en mer
Rôle de la TREA :	Soutien et surveillance

Des recherches par la TREA ont permis de cerner les exigences réglementaires touchant le secteur extracôtier de l'Atlantique qui contribuent aux coûts de forage. Un des importants éléments de coût est l'exigence d'un essai hydraulique – de 10 à 30 millions de dollars selon le contexte. Les essais hydrauliques produisent des données géologiques précieuses pour l'industrie, les gouvernements et les organismes de réglementation. Toutefois, faisant valoir les coûts élevés des essais hydrauliques pour certains types de puits en mer et les difficultés pratiques associées à la planification de tels essais dans de nouvelles régions telles que les eaux ultraprofondes, l'industrie a suggéré que la décision de procéder à un essai devrait être une décision de nature opérationnelle, et non une exigence réglementaire.

Mesures prises :

- ✓ D'après l'étude de la TREA, il serait possible de réduire les coûts liés à la réglementation en révisant les exigences en matière d'essais hydrauliques.
- ✓ Les gouvernements ont discuté de solutions possibles qui permettraient une plus grande flexibilité sur ce plan, et des discussions initiales ont eu lieu avec l'industrie.

Étapes requises pour atteindre le résultat visé :

- ✓ Déterminer dans quelle mesure il est possible d'assouplir les exigences en matière d'essais hydrauliques, en tenant compte des objectifs gouvernementaux pour ce qui est de l'acquisition de données.
- ✓ Les gouvernements élaboreront et mettront en oeuvre des modifications réglementaires en 2005.
- ✓ Examiner d'autres questions soulevées par les recherches de l'initiative CORRI.

Enjeux et difficultés :

- Il faut que les gouvernements s'entendent sur les modifications à apporter à la réglementation.

Date pour atteindre le résultat visé : 2005

Responsabilité : RNCan, ONE, AINC, Énergie (N.-É.) et Ressources naturelles (T.-N.)

Enjeu :	Compte rendu des retombées
Thèmes abordés :	Réduction des coûts, efficacité des systèmes de réglementation
Résultat visé :	Un système de compte rendu des retombées plus efficace
Rôle de la TREA :	Soutien et surveillance

On avait signalé que les exigences liées au compte rendu des retombées augmentaient les frais généraux et les coûts, sans qu'il n'en découle des avantages proportionnels pour l'industrie ou les gouvernements. Les parties intéressées ont convenu que la quantification des retombées est importante pour l'élaboration des politiques gouvernementales et la prise de décisions sur les ressources communes. Le défi consistait à relever des améliorations qui permettraient de réduire les coûts tout en assurant que les gouvernements et l'industrie disposeraient de l'information requise aux fins de la planification et de la surveillance, et que l'importance des retombées locales ne soit pas compromise.

Mesures prises :

- ✓ Recherche sur l'efficacité des exigences des Offices des hydrocarbures extracôtiers en matière de comptes rendus, élaboration de propositions visant à améliorer la situation et efforts en vue d'établir un consensus sur les modifications proposées.

Étapes requises pour atteindre le résultat visé :

- ✓ Les Offices des hydrocarbures extracôtiers se penchent sur cette question dans le cadre de leur examen des lignes directrices concernant les retombées industrielles.
- ✓ Les parties intéressées aborderont les questions liées à la surveillance et la production de comptes rendus durant la consultation se rapportant aux lignes directrices des Offices des hydrocarbures extracôtiers concernant les retombées industrielles.

Enjeux et difficultés :

- Les parties intéressées n'ont pu s'entendre sur des recommandations précises.

Date pour atteindre le résultat visé : 2005

Responsabilité : OCTNHE, OCNEHE.

Enjeu :	Identification et qualification des possibilités de développement industriel
Thème abordé :	Accroissement de la valeur
Résultat visé :	Développement de la capacité industrielle locale et de la compétitivité régionale
Rôle de la TREA :	Mise en oeuvre

Les participants à la TREA ont reconnu que les fournisseurs locaux fonctionnent dans un marché incertain, où les projets de mise en valeur sont peu fréquents. Une initiative est en cours en vue d'identifier des occasions d'affaires précises (exploration et production) pour les petites et moyennes entreprises (PME) du Canada atlantique; le but est de les communiquer aux entreprises locales d'approvisionnement et de services. On cherche aussi à relever des améliorations qui permettraient d'accroître la participation de ces fournisseurs locaux dans les projets extracôtiers.

Mesures prises :

- ✓ On a dressé une liste des nouvelles occasions d'approvisionnement (liées à l'exploration, à la mise en valeur et à la production) qui pourraient convenir aux PME du Canada atlantique.
- ✓ On a relevé des améliorations possibles (sur le plan de l'économie, de l'AQ/CQ, de la SST, de la commercialisation et du processus d'approvisionnement) et on a achevé un processus de validation (rencontres avec les représentants de l'exploitant, de l'entrepreneur principal, des entreprises locales d'approvisionnement et de services, et d'autres).
- ✓ On a préparé des plans d'action pour mettre en place ces améliorations.

Étapes requises pour atteindre le résultat visé :

- ✓ Préparation et validation d'une liste générale.
- ✓ Un plan de communications aux fins de la transparence; il s'agit aussi d'un moyen de communiquer les occasions d'affaires à l'ensemble des entrepreneurs afin qu'ils effectuent leurs propres analyses de faisabilité.
- ✓ Un programme de sensibilisation pour aider les entreprises locales à tirer parti des améliorations possibles.
- ✓ Le secteur de l'approvisionnement et des services documentera ses pratiques exemplaires dans le domaine de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Enjeux et difficultés :

- Il faut une stratégie et un protocole des communications qui soient clairs.

Date pour atteindre le résultat visé : Fin de 2005

Responsabilité : Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), Industrie Canada (IC), Ressources naturelles (T.-N.), Énergie (N.-É.), NOIA, OTANS.

Enjeu :	Stratégie de diversification
Thème abordé :	Accroissement de la valeur
Résultat visé :	Croissance continue de la capacité locale d'approvisionnement malgré le peu d'activités de mise en valeur dans la région
Rôle de la TREA :	Mise en oeuvre

Afin de soutenir les fournisseurs tout au long des cycles conjoncturels des régions extracôtières, où les grands projets sont rares, il faut trouver des moyens de tirer parti de la capacité en place pour décrocher des contrats dans d'autres secteurs. On est en train d'élaborer une stratégie pour aider ces fournisseurs à saisir des occasions d'affaires dans le domaine de l'exploitation pétrolière et gazière à l'extérieur du Canada atlantique. On vise à mettre au point une stratégie d'exportation qui tient compte de la capacité des fournisseurs locaux et fait appel aux activités gouvernementales d'appui à l'exportation. Dans le cadre d'activités ultérieures, on examinera la faisabilité d'une diversification dans les marchés locaux, dans les secteurs autres que l'exploitation des hydrocarbures.

Mesures prises :

- ✓ À la suite de consultations préliminaires avec les fournisseurs locaux, on a relevé des marchés intéressants pour les entreprises exportatrices; quant aux entreprises qui n'exportent pas encore, on a relevé ce qu'il fallait accomplir pour développer leur capacité d'exportation. On utilisera cette information pour mettre au point des séminaires sur l'exportation, organiser des missions commerciales dans la région et à l'extérieur, et organiser la participation à des salons professionnels.
- ✓ On a tenu des discussions avec l'OPECA, IC, les ministères provinciaux, les associations industrielles, ainsi que les partenaires potentiels à l'extérieur de la TREA (Commerce international Canada, Exportation et développement Canada) au sujet des mécanismes existants pouvant servir à la promotion des ressources locales auprès des principaux marchés d'exportation.
- ✓ Une coopération accrue parmi les partenaires de la TREA aux principaux salons professionnels, tels que la Offshore Technology Conference (OTC).

Étapes requises pour atteindre le résultat visé :

- ✓ Les associations industrielles doivent achever leur enquête auprès de leurs membres afin de vérifier leur intérêt pour cette démarche et d'identifier les marchés.
- ✓ Il faut élaborer une stratégie de diversification pour la région, signalant les marchés visés et exposant un plan d'action pour accéder à ces marchés.
- ✓ Il faut mettre en oeuvre des activités précises de promotion commerciale dans le cadre des principaux salons professionnels, tels que l'OTC.
- ✓ Créer de nouveaux marchés au moyen d'autres missions commerciales internationales et salons professionnels.

Date pour atteindre le résultat visé : décembre 2005

Responsabilité : APECA, IC, Ressources naturelles (T.-N.), Énergie (N.-É.), NOIA, OTANS, Équipe commerciale Canada – Services et matériel d'exploitation du pétrole et du gaz naturel.

Enjeu :	Recherche-développement
Thèmes abordés :	Accroissement de la valeur et réduction des coûts
Résultat visé :	Capacité de recherche-développement axée sur les besoins actuels de l'industrie extracôtière
Rôle de la TREA :	Mise en oeuvre

L'environnement opérationnel de l'industrie du pétrole et du gaz extracôtiers du Canada atlantique est unique en raison de la rigueur du climat océanique et de milieux écologiques fragiles. La recherche-développement (R-D) fournit à l'industrie le savoir-faire nécessaire pour développer nos ressources extracôtieres de façon sécuritaire et rentable. Les investissements réalisés en R-D contribuent à bâtir une capacité locale pour mieux servir notre industrie et développer des compétences et des technologies en demande partout dans le monde. Le fait de concentrer l'attention sur les efforts de nos ressources de calibre mondial en R-D, à répondre aux besoins immédiats et éventuels du milieu extracôtier, constitue une activité stratégique pour maximiser la contribution de cette industrie à l'économie du Canada atlantique.

Mesures prises :

- ✓ Un groupe largement représentatif d'intervenants, avec des ressources et des personnes-ressources pour formuler une stratégie en R-D, a mené de vastes consultations et complété les étapes suivantes du processus :
 - ✓ Identification de possibilités en recherche-développement sur le pétrole au Canada atlantique.
 - ✓ Évaluation des avantages liés à la création de partenariats avec des organismes internationaux en R-D.
 - ✓ Identification d'organismes canadiens de financement pertinents.
 - ✓ Complété un rapport final relatif à la recherche-développement au Canada.

Étapes requises pour atteindre le résultat visé :

- ✓ Élaboration de lignes directrices pour une communauté d'intérêts.
- ✓ Bâtir des communautés d'intérêts et désigner des « maîtres d'œuvre » dans les secteurs de la recherche et de l'industrie pour les secteurs prioritaires suivants :
 - Gestion des glaces;
 - Étude des gisements, géologie et géophysique;
 - Intégrité de l'actif;
 - Mise en valeur du gaz et transport;
 - Sécurité extracôtière.
- ✓ L'industrie, le gouvernement et les chercheurs élaborent un plan de recherche ciblé.

Enjeux et difficultés :

- Besoin à court terme d'évaluer les rôles et responsabilités pour fins de suivi et assurer la coordination des intérêts de l'industrie au sein de la collectivité en R-D.

Date pour atteindre le résultat visé : Le quatrième trimestre de l'année 2005 pour le premier secteur prioritaire.

Responsabilité : APECA, Industrie Canada, Association canadienne des producteurs pétroliers (CAPP), Petroleum Research Atlantic Canada, RNCAN, C-CORE, Ressources naturelles (T.-N.), Pétro-Canada, Halliburton.

Enjeu :	Plan pour stimuler l'exploration régionale
Thème abordé :	Accroissement de la valeur
Résultat visé :	Exploration accrue
Rôle de la TREA :	Mise en oeuvre

Des activités d'exploration soutenues constituent un ingrédient essentiel à la croissance de cette industrie et à l'amélioration des possibilités industrielles pour le Canada atlantique. Bien que la condition fondamentale pour stimuler les activités d'exploration réside dans la prospectivité géologique de la région extracôtière de l'Atlantique, sensibiliser davantage l'ensemble des sociétés d'exploration aux possibilités existant dans la région extracôtière, constitue une autre étape dans l'amélioration du niveau d'investissement consacré à l'exploration. Les gouvernements provinciaux ont la responsabilité principale de faire la promotion de leurs secteurs extracôtiers respectifs. Faire connaître les possibilités d'investissement au moyen d'une action concertée dans le cadre de l'initiative visant à stimuler l'exploration, permet la création et l'application de nouveaux outils et fournit une assise pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation en vue de stimuler les investissements dans le secteur de l'exploration.

Mesures prises :

- ✓ Mandat pour les données et les outils d'information en cours d'élaboration, pour fins d'action en 2005.
- ✓ Une proposition pour l'élaboration d'un atlas numérique couvrant l'ensemble des bassins pétrolifères du Canada atlantique a été élaborée et est actuellement examinée en vue de déterminer les exigences de financement et d'identifier les sources de financement possibles.
- ✓ Une version préliminaire de l'infrastructure pétrolière et gazière de la région a été préparée.
- ✓ Un cadre stratégique a été élaboré pour stimuler l'exploration régionale.

Étapes requises pour atteindre le résultat visé :

- ✓ Élaborer un atlas géotechnique complet pour l'ensemble des bassins pétrolifères du Canada atlantique en utilisant des données publiques accessibles.
- ✓ Élaborer une trousse promotionnelle composée de vidéos, de CD, de DVD-vidéos et d'un dépliant.
- ✓ Activité clé *Energy Days* à Calgary et à Houston, achèvement d'un plan pour stimuler l'exploration dans la région.

- ✓ Du matériel promotionnel pour la région extracôtière Atlantique (y compris de l'information technique et d'autres renseignements clés concernant les messages) à élaborer.
- ✓ Présentation de l'information technique aux membres du personnel technique et aux cadres des investisseurs ciblés (au moyen d'une tribune telle que *Atlantic Offshore Energy Days*).

Enjeux et difficultés :

- Il est difficile de maintenir le soutien du comité aux niveaux supérieurs.

Date pour atteindre le résultat visé :

Stratégie pour stimuler l'exploration, 2005

Atlas technique, 2006

Événement pour attirer des investisseurs potentiels, 2006

Responsabilité : APECA, Énergie (N.-É.), Ressources naturelles (T.-N.), NOIA, OTANS, RNCAN, IC

5. Autres enjeux

Enjeu : Exigences relatives à l'évaluation environnementale – Puits d'exploration

En juillet 2003, les règlements d'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) ont été modifiés afin de s'assurer que les projets d'exploration, réalisés dans des secteurs assujettis aux accords d'exploitation extracôtière avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse et qui nécessitent une approbation des offices, soient assujettis à la LCEE, comme partout ailleurs au Canada. Ces amendements comprenaient des modifications au Règlement sur la liste d'étude approfondie afin de clarifier l'application du processus d'étude approfondie à l'égard du premier puits d'exploration dans une nouvelle zone. Les puits d'exploration situés dans une zone d'étude établie préalablement à la suite d'une étude approfondie ou d'un examen par une commission, font l'objet d'un examen environnemental préalable. Bien que cette question n'ait pas figuré sur le plan de travail de la TREA, les participants ont suivi avec un grand intérêt les progrès d'un sous-comité du Comité consultatif de la réglementation (CCR) du ministère de l'Environnement du Canada, chargé des questions touchant le milieu gazier et pétrolier.

Vers la fin de l'année 2004, deux années de travail consacrées à cette question et à plusieurs autres questions afférentes à l'évaluation environnementale en milieu pétrolier et gazier, ont pris fin. Le sous-comité composé d'intervenants multiples et le CCR lui-même ont été incapables de faire le consensus sur toutes les questions à l'étude. Le processus comportait un examen scientifique des données recueillies au sujet des incidences environnementales des puits d'exploration et de puits de développement terrestres dans le Canada atlantique. Ces travaux aideront à éclairer la décision que doit prendre le ministre de l'Environnement au sujet de l'opportunité de continuer d'exiger des études approfondies pour les premiers puits d'exploration dans une nouvelle zone extracôtière.

Responsabilité : Ministre de l'Environnement (Canada)

Enjeu : Application de la *Loi sur le cabotage* à l'industrie du pétrolier et gazier extracôtière

En vertu de la *Loi sur le cabotage* au Canada, il incombe à l'Office des transports du Canada (OTC) de déterminer si un vaisseau canadien adéquat est disponible avant d'autoriser l'importation d'un vaisseau étranger. Certains cas dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi ont soulevé des préoccupations auprès de l'industrie et des gouvernements. Cette question ne fait pas partie du plan de travail de la TREA mais des participants clés ont toutefois travaillé d'une manière informelle ou formelle en vue de comprendre les exigences de cette loi et ses procédures et d'éviter des problèmes éventuels.

En décembre 2004 et en janvier 2005, les membres de l'Association canadienne des producteurs pétroliers (CAPP) ont rencontré l'OTC pour discuter de certains cas d'application de la *Loi sur le cabotage* au matériel spécialisé. En janvier 2005, des

représentants du ministère de l'Énergie de la N.-É. et du ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve ont rencontré des représentants de l'OTC, dont le président. Lors de ces deux réunions, les parties ont cherché des possibilités afin de s'assurer que l'information pertinente, et plus particulièrement les facteurs touchant l'environnement et la cueillette de données, étaient considérés. Les deux groupes ont également rencontré Transports Canada pour discuter de la pertinence de l'application de la *Loi sur le cabotage* aux unités mobiles de forage en mer (MODU), aux navires sismologiques et aux navires spécialisés similaires.

Responsabilité : Transports Canada, OTC

6. Observations et conclusions

La position concurrentielle de l'industrie du pétrolier et gazier extracôtier n'est pas statique. Pour s'assurer que la région devienne une option d'investissement de plus en plus attrayante, un dialogue constructif continu entre les gouvernements, les organismes de réglementation et l'industrie est essentiel. Les thèmes généraux de la Table ronde, c'est-à-dire, une réglementation efficace, réduire les coûts, accroître la valeur et fournir des possibilités industrielles, demeurent aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient en 2002 lorsque le processus a débuté.

Un thème très important pour la mise en valeur des ressources pétrolières extracôtières est la gestion du risque. Les exploitants recherchent la transparence et la prévisibilité; les investisseurs recherchent l'assurance d'obtenir un rendement d'investissement; et les entreprises d'approvisionnement et de services sont à la recherche de possibilités permanentes. De façon plus fondamentale, les gens de la région attendent les meilleurs avantages économiques de la ressource et la meilleure protection qui soit sur le plan de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

La réduction des coûts demeure un élément central pour l'industrie pétrolière et gazière. L'impact de la réglementation sur les coûts est bien compris autant par les organismes de réglementation que par l'industrie. Bien que la TREA ait accompli des progrès importants en ce qui a trait à créer un avantage concurrentiel pour le Canada atlantique grâce à ses activités jusqu'à maintenant, tous reconnaissent néanmoins que le facteur clé pour assurer la croissance des industries extracôtières du Canada atlantique est la prospectivité sous-jacente de la région. Les réalisations de la TREA à ce jour sur le plan de la réglementation – comme par exemple, les PE et lancement de l'Initiative canadienne de renouvellement de la réglementation – contribueront à la création d'une assise plus solide, plus efficiente et plus efficace sur le plan de la réglementation pour les activités industrielles futures.

Le renforcement de la capacité de service et d'approvisionnement dans la région sert à répondre aux inquiétudes concernant les coûts, vécues par ceux qui investissent dans des projets extracôtiers dans le Canada atlantique, et il accroît les avantages économiques pour les gens de la région. La Table ronde a joué un rôle instrumental important en ce qui a trait à favoriser une meilleure compréhension, une meilleure communication et une plus grande collaboration au sein de l'industrie. Il reste encore plusieurs initiatives à compléter pour accroître la valeur de cette industrie pour la région. Il est particulièrement important de trouver des approches pour assurer le maintien du secteur des services et de l'approvisionnement lors des périodes creuses et de mettre en valeur la relation entre l'importante capacité en R-D du Canada atlantique et les besoins de l'industrie, ainsi que son développement dans l'environnement rigoureux du milieu extracôtier.

Perspectives

Des progrès importants ont été réalisés pour des travaux identifiés lors de réunions antérieures de la TREA. Plusieurs objectifs ont été atteints et continueront à faire l'objet d'une surveillance par la Table ronde durant leur mise en oeuvre. Grâce au leadership et au soutien des participants à la TREA, des travaux se poursuivent pour traiter des

objectifs restants pour la Table ronde. Dans certains cas, les travaux sont réalisés par un sous-groupe de participants à la TREA, conformément à leurs mandats respectifs. Dans d'autres cas, les objectifs de la TREA font l'objet de travaux d'avancement dans le cadre de tribunes distinctes réunissant une gamme plus vaste de participants. Pour ces questions, la Table ronde continuera de fournir un soutien et de surveiller leur évolution jusqu'à l'achèvement.

Que ce soit pour assurer la mise en oeuvre de projets ou un soutien à leur égard, la Table ronde continue à jouer un rôle unique – celui de faciliter un dialogue constructif entre les gouvernements, les organismes de réglementation, les exploitants, les industries en amont et les travailleurs. La TREA continuera à se fonder sur ses réalisations en ce qui a trait à une meilleure communication, une meilleure compréhension et un meilleur climat de confiance entre les parties qui ont donné lieu à des actions réalisées par l'ensemble des participants en vue d'améliorer le climat concurrentiel de la région. Bien que des progrès importants aient déjà été réalisés, l'achèvement de travaux en cours et la résolution de questions futures seront plus facilement réalisables à l'aide de l'approche coopérative et consultative de la TREA. Ce fait appuie l'importance continue que représentent les réunions au niveau ministériel pour la TREA.

Les participants de la TREA reconnaissent également que la structure de soutien continu de la Table ronde devrait être adaptée aux questions auxquelles elle est confrontée. Le Comité de mise en oeuvre examinera l'envergure des travaux futurs pour la Table ronde et s'assurera que sa structure de gouvernance et de soutien demeure bien adaptée au mandat convenu. Une amélioration continue constitue l'objectif de la Table ronde sur l'énergie de l'Atlantique, tout comme pour le secteur extracôtier de l'Atlantique.

7. **Recommandations**

Les auteurs du présent rapport formulent les recommandations suivantes à la Table ronde sur l'énergie de l'Atlantique :

1. On recommande que les participants à la Table ronde, réaffirmant leur engagement à l'égard du processus de la TREA, conviennent :
 - de mener à bien le plan de travail établi;
 - de se rencontrer à nouveau en 2006.
2. Étant donné que, dans certains cas, les initiatives relevées dans le cadre de la Table ronde nécessitent un suivi à long terme et sous l'égide d'autres forums, on recommande que la Table ronde continue de surveiller ces activités et appuie leur mise en oeuvre dans la région extracôtière du Canada atlantique.
3. On recommande que la TREA examine l'envergure de ses travaux futurs et qu'elle s'assure que sa structure de gouvernance et de soutien demeure bien adaptée au mandat convenu.
4. On recommande que la Table ronde continue d'appuyer et de veiller à l'avancement des questions d'intérêt commun, dans les secteurs où on cherche :
 - à attirer des investissements pour l'exploration et la mise en valeur des ressources extracôtières du Canada atlantique;
 - à améliorer l'efficacité et l'efficacé du système de réglementation, en conformité avec le cadre national de réglementation du Canada;
 - à développer et à améliorer les capacités locales en matière de prestation de services et d'approvisionnement, et la compétitivité au Canada atlantique;
 - à développer la capacité nécessaire pour fournir à l'industrie une R-D ciblée.